

Sommaire

I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FILIÈRES PORTUGAISES

II. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

ANNEXES :

1. Le Plan de déconfinement portugais
2. Mesures en faveur de la production agricole
3. Mesures en faveur de la pêche et de l'aquaculture
4. Mesures en faveur de l'approvisionnement alimentaire

Résumé

Au Portugal, les autorités ont procédé à un déconfinement graduel (cf. annexe 1). Le pays est passé d'un état d'urgence à un état de calamité, initiant un plan de déconfinement en trois phases (4 mai, 18 mai et 2 juin), permettant une réouverture progressive de différents secteurs d'activité. Le 2 juin, le Conseil des ministres a décidé de passer à la troisième phase du plan de déconfinement, autorisant les restaurants à revenir à leur pleine capacité, à condition qu'ils maintiennent une distance minimale ou installent des cloisons étanches entre les tables. Les bars et discothèques restent, pour le moment, fermés. Dans région de Lisbonne, la 3^{ème} phase de déconfinement est arrivée plus tardivement, le 15 juin, permettant notamment la réouverture des centres commerciaux.

À ce stade, la main-d'œuvre agricole serait suffisante, sauf dans la viticulture. La plupart des travailleurs saisonniers étrangers (venant principalement du Bangladesh, du Népal et de l'Inde), qui constituent plus de 60 % de la main d'œuvre totale, n'ont pas quitté le pays ces derniers mois. En outre, de la main d'œuvre provenant d'autres secteurs, tels que la restauration et le tourisme, s'est montrée disponible pour travailler dans l'agriculture. Pour la récolte des petits fruits (myrtilles, framboises, fraises), qui se déroule actuellement, et qui sera suivie de la poire et de la pomme, les travailleurs alternent d'une culture à l'autre selon la saisonnalité des tâches agricoles. Dans le vignoble, la situation est plus difficile, la main d'œuvre étant généralement insuffisante, même en dehors de la période des vendanges.

Les filières dépendantes du canal RHD restent les plus touchées par la crise, notamment les vins et la pêche-aquaculture.

Pendant le mois de mars, l'industrie agro-alimentaire a enregistré des chutes de 50 % des exportations, en raison de l'augmentation des coûts de fret routier (plus de temps de trajet, moins de disponibilité et retours à vide) et maritime (aggravée par des problèmes de main-d'œuvre dans le port de Lisbonne), notamment en volaille, œufs, fleurs et huile d'olive.

Le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien destinées aux filières les plus touchées, et analyse la mise en place d'autres aides.

N.B. concernant les annexes 2-3-4 (Mesures spécifiques à la production et l'approvisionnement alimentaires) : les mesures économiques transversales, qui s'appliquent également à l'agriculture et à la pêche, n'y figurent pas en intégralité. Par ailleurs, les parties dédiées aux dispositifs régionaux ne sont pas exhaustives ; elles visent simplement à donner un aperçu des différentes mesures prises à l'échelle infranationale.

I. CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR LES FILIÈRES PORTUGAISES

A) PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Fruits et légumes

La filière des **fruits**, particulièrement les petits producteurs, est préoccupée par la prochaine récolte, après l'été. Pour mémoire, le prix des fruits avait baissé de 5 % en mars par rapport au même mois de 2019. La filière appelle à un soutien accru de la « petite production » afin de stimuler le commerce.

La filière des **petits fruits rouges** craint les effets conjugués de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs portugais et sur les marchés export. La baisse de la demande de **framboises, fraises, mûres et myrtilles** se situait à 25 % en mai. La **cerise** a enregistré des baisses de production de plus de 70 %, à la suite des conditions météorologiques défavorables fin avril, notamment dans la région de Fundão (centre du Portugal). Les pertes directes pourraient atteindre 20 M€.

Les producteurs d'**agrumes** d'Algarve ont enregistré une augmentation de la demande des grandes surfaces nationales et du marché européen, surtout pour les **oranges** à jus, ce qui a entraîné des hausses de prix (augmentation des ventes de 30 % à 40 % en glissement annuel).

Dans la région de Lisbonne et de la Lisière du Tage, à l'initiative de l'agro-industrie et du fait de la limitation des débouchés à l'exportation, les producteurs ont réduit leur production de légumes (**poivrons, aubergines et courgettes**). La filière est néanmoins optimiste avec la réouverture de certains marchés.

La situation est complexe pour les producteurs de **pomme de terre** qui ne sont pas en mesure d'écouler leur production. Selon la filière, la pandémie a désorganisé le marché, entraînant une baisse de la consommation et une réduction des exportations, affectant les producteurs nationaux. Le prix au kilo (entre 10 et 12 centimes) est inférieur aux coûts de production. La production de pommes de terre devrait atteindre 450.000 tonnes cette année.

La filière **tomate** résiste. Les producteurs de tomates ont décidé de ne pas réduire les surfaces en production, même si la filière tomate fraîche a connu des difficultés pour écouler sa production à l'étranger.

Céréales et oléagineux

Le Portugal importe la plus grosse part de sa consommation de céréales. La Roumanie a retiré les restrictions à l'exportation liées à Covid-19 et l'Ukraine et le Kazakhstan ont établi des quotas d'exportation croissants jusqu'en juin. Pour sa part, la Russie, qui, début avril, a limité les exportations de céréales à 7 M de tonnes jusqu'au 30 juin, a atteint ce plafond dès le 26 avril. Concernant les prix des céréales arrivées dans les ports portugais au cours de la semaine 20, une baisse des prix du **blé** (blé panifiable -3 % ; blé fourrager -4 %) et une hausse du prix du **maïs** (+ 2 %) ont été enregistrées par rapport à la semaine précédente.

La filière du **riz** a déclaré être épargnée par la crise sanitaire (facteurs de production et activité préservés). Par ailleurs, les exportations, limitées aux marchés européens pendant la pandémie, auraient augmenté.

Concernant l'**huile d'olive**, une légère baisse de la demande par la restauration a été enregistrée pendant la période de confinement.

Fleurs et plantes ornementales

Pour les producteurs portugais de **fleurs et plantes**, la situation du marché est loin d'être normalisée, malgré la reprise de l'activité économique dans la plupart des pays de l'UE depuis mai, et les perspectives restent incertaines.

Viticulture

Selon le secteur, l'augmentation des stocks, liée à la fermeture de la restauration et à la réduction des exportations, aura un impact négatif sur les prix. Les ventes des **vins mousseux** ont connu un repli de 70 %. Les caves coopératives ont signalé des baisses comprises entre 40 et 50 % du volume des ventes pour les marchés national et étrangers. Elles font également part d'un changement des canaux de consommation avec l'essor des ventes en ligne et en supermarchés. La croissance des volumes de vins conditionnés en *Bag In Box* (BIB) a été également notée, qui peut être liée au confinement et à la croissance de la consommation à

domicile. La filière est préoccupée par la concurrence des vins espagnols, les perspectives de reprise, à l'export comme sur le marché national (baisse des revenus des consommateurs), ainsi que par les prochaines vendanges. Les producteurs estiment qu'il faudra mécaniser davantage la production pour faire face aux contraintes de distanciation sociale. Ils craignent une crise sanitaire dans les vignobles (mildiou), du fait des conditions météorologiques et du manque de main d'œuvre pour les traitements. La filière anticipe des pertes de recettes de l'ordre de 20-30 % cette année et propose la mise en place d'un mécanisme de plafonnement subventionné de la production. L'interprofession a par ailleurs envoyé des propositions au ministère de l'Agriculture pour soutenir les entreprises en proposant notamment la création d'un fonds, avec la participation de l'Etat, pour acquérir les stocks excédentaires. Pour pallier le manque de main d'œuvre, le secteur propose d'autoriser le cumul des prestations sociales avec les revenus des travaux agricoles saisonniers.

B) PRODUCTIONS ANIMALES

Bovins, Porcs, Ovins & Caprins

La pandémie de Covid-19 a entraîné une forte augmentation de la demande de viande au Portugal. L'impact sur l'abattage des **bovins** et des **porcs** (+ 9,3 %) est « notable ». La hausse en glissement annuel du volume de bovins abattus (+ 19,8 %) est la plus importante enregistrée au cours de la dernière décennie.

Le segment des **porcelets** (« *leitão* ») a rencontré des difficultés notamment en raison de la fermeture de la restauration.

Dans la région Nord, on note une tendance à une certaine reprise concernant la vente de viande des **raças autochtones** (notamment la viande d'**agneau** et de **chèvre**).

La pandémie a entraîné une augmentation des ventes de **lait** et de **yaourts**, un pic de consommation des produits laitiers (lait, fromages et yaourts) ayant été constaté au cours de la seconde quinzaine de mars. Les ventes des entreprises du secteur ont augmenté en mars et, bien que certaines unités aient déjà été confrontées à des problèmes de personnel (notamment du fait du confinement), la production industrielle n'a pas été affectée (le volume des produits laitiers a augmenté de 1,7 % par rapport au même mois de 2019, avec une augmentation de la production, sauf pour le **fromage**). Cependant, selon les informations du secteur, depuis le début de la crise sanitaire, les **producteurs laitiers de petits ruminants** rencontrent des difficultés de commercialisation importantes.

Les productions de viande et de lait de vache et des petits ruminants entrent dans le périmètre des **mesures de stockage privé** (cf. annexe 2).

Volaille

Concernant la volaille, la filière a fait part de perturbations dans l'exportation des **œufs** à couvrir et de la **volaille de chair** vers les régions d'outremer portugaises et les Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (PALOP), en raison de la forte réduction de l'activité aérienne. Par ailleurs, le secteur a signalé une tendance à la baisse des prix, compte tenu d'une demande sensiblement inférieure à la production.

C) PÊCHE – AQUACULTURE

Pour accompagner la reprise progressive de l'activité, le Gouvernement a annoncé, via le programme *Mar 2020*, une dotation de 1,3 M€ à disposition des opérateurs pour améliorer les conditions de travail dans le secteur, avec le renforcement des aides à l'achat d'équipements de protection individuelle et de tests de dépistage pour les opérateurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson.

Pendant l'état d'urgence (du 18 mars au 3 mai), l'entreprise publique *Docapesca* a garanti l'approvisionnement alimentaire de la chaîne du poisson frais au Portugal, après avoir mis en œuvre un plan d'urgence, ainsi qu'un éventail de mesures de sécurité afin de garantir le fonctionnement régulier de ses ports de pêche et de ses enchères, qui demeurent en vigueur. Toutefois, certains segments restent fortement impactés par les conséquences de la pandémie, notamment l'industrie de la **morue**. L'association des industriels de la morue a lancé un appel aux supermarchés et restaurants portugais pour promouvoir la consommation du produit

afin de maintenir des milliers d'emplois, directs et indirects, de cette filière, qui s'est par ailleurs adaptée pour poursuivre la production et la vente, via, par exemple, la livraison à domicile.

Les ventes de poisson frais ont baissé de 60 % depuis le début du confinement, le 18 mars, par rapport à la même période de l'année dernière, impactée principalement par la fermeture des restaurants. Par ailleurs, durant cette même période, les ventes de poisson congelé ont diminué de 30 %. La reprise de la pêche des **sardines** pourrait néanmoins contribuer à réduire les pertes du secteur.

II. DISTRIBUTION

Les **ventes en hyper et supermarchés** ont augmenté un peu avant l'annonce de l'état d'urgence en mars, y compris après, pour se stabiliser début mai.

La rupture de stock de certains produits dans les supermarchés à la suite de la déclaration de l'état d'urgence n'a été que très brève, le réassort ayant été assuré rapidement. Face à la pandémie, les sociétés de distribution ont mis en œuvre un ensemble de **mesures recommandées par les autorités sanitaires**, notamment pour assurer la sécurité des employés et des clients. La pandémie a ainsi eu des coûts élevés pour les enseignes.

Pendant les semaines de confinement, la tendance à l'achat dans les **petits commerces locaux** a augmenté, notamment via la **livraison à domicile**. À la suite du lancement fin mars de la campagne du Ministère de l'Agriculture « [Nourrissez ceux qui vous nourrissent](#) », une plateforme numérique a été mise en place pour favoriser la commercialisation des productions locales *via* des circuits courts.

La **mise en avant de l'origine portugaise** des produits s'est également développée, notamment *via* des campagnes de soutien à la production nationale. Par exemple, la chaîne de distribution *Continente* (groupe *Sonae*) a souhaité mettre en avant son investissement dans des produits d'origine portugaise. Au premier trimestre, la marque a acquis pour 5 M€ supplémentaires de produits agroalimentaires d'origine nationale par rapport à la même période de l'année précédente et a intégré 40 nouveaux membres nationaux dans son « *Club de Producteurs Continente* »

L'association nationale des restaurants *PRO.VAR* a défendu la création d'un « *plan de sauvetage* » pour ce secteur très impacté par la crise. Quinze jours après la date autorisant la **réouverture des restaurants** (18 mai), la facturation des restaurants avait atteint moins de 40 % de la valeur facturée sur la même période en 2019. Environ 30 % des établissements étaient encore fermés et la plupart d'entre eux ont rouvert seulement en juin. L'association nationale des restaurants a demandé au Gouvernement de réduire le taux de la TVA appliqué à la restauration à 6 % et d'apporter un soutien pour le paiement des loyers. Selon une autre association du secteur, l'APHORT, face à la faible demande enregistrée, le taux de TVA à 6 % serait la mesure la plus efficace pour aider le secteur de la restauration au Portugal.

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne
Service économique
R. Santos-O-Velho 5,
1249-079 Lisbonne

Rédigé par : Edna dos Santos Ferraz

Abonnement/désabonnement : lisbonne@dgtresor.gouv.fr

Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Annexe 1. Le Plan de déconfinement portugais

Covid-19

Plan for lifting lockdown measures



	Dates	Measures
General Rules	4/05	- Compulsory confinement for sick individuals and patients on active surveillance; - Civic duty of home confinement; - Prohibition of events and gatherings of more than 10 individuals - Maximum capacity of 5 individuals/100m2 in indoor spaces - Funerals: the presence of relatives is allowed
	30-31 /05	- Religious ceremonies: community celebrations following rules to be agreed by the public health authorities and religious communities
Public Transports	4/05	- Limitation of maximum capacity to 2/3
Work	4/05	- Homework (telework) will continue insofar as professional duties allow
	1/06	- Partial teleworking, with lagged schedules and shadow teams
Public Services	4/05	- Reopening of decentralised offices (such as civil registries and tax offices) - By appointment only
	1/06	- Reopening of "Lojas do Cidadão" (one-stop shops for public services)
Shops and Restaurants	4/05	- Reopening of commercial establishments with a floor area up to 200m2 - Reopening of personal hygiene establishments (hairdressers, barbershops, nail salons, pedicures and similar businesses) by appointment only - Bookshops and car businesses, regardless of floor area
	18/05	- Reopening of commercial establishments with a floor area, or parts of the shop, up to 400m2 - Municipalities can decide to open larger establishments on a case-by-case basis - Reopening of restaurants, coffee shops and bakeries with a 50% maximum occupancy - Reopening of outdoor terraces
	1/06	- Reopening of shops with a floor area larger than 400m2 - Reopening of shops in shopping malls
Schools and Social Facilities	18/05	- Reopening of secondary schools for junior and senior years and 2nd and 3rd years of other educational programmes (10h -17h) - Reopening of facilities for people with disabilities - Reopening of nurseries (parents can still opt to continue at home)
	1/06	- Reopening of nurseries, kindergardens and day-care services
Culture	4/05	- Reopening of libraries and archives
	18/05	- Reopening of museums, monuments, palaces, galleries, exhibition halls and similar facilities
	1/06	- Reopening of cinemas, theatres, concert halls and auditoriums (with limited capacity, booked seats and physical distancing)
Sports	4/05	- Authorisation for the practice of individual outdoor sports, such as tennis and golf (without the use of locker-rooms and pools)
	30-31 /05	- Restart of official soccer competitions for the Primeira Liga ("Premier League") and Taça de Portugal ("National Cup") (30-31st of May)

General Conditions

The following sanitary and physical distancing conditions will be in place:

1. Availability of masks and hand sanitiser;
2. Regular sanitization of spaces;
3. Reduced maximum capacity per square meter;
4. Hand hygiene and respiratory etiquette;
5. Minimum physical distancing (2 meters);
6. Facial masks will be required in all public transportation, schools, shops and other indoor spaces with several individuals;
7. Maximum capacity of 5 individuals/100m2 in indoor spaces;
8. Reevaluation of adopted measures between phases (every 15 days).

não paramos
ESTAMOS ON
 covid19estamoson.gov.pt

Annexe 2. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Productions agricoles

Mécanismes horizontaux	Mesures UE	Autres mesures nationales	Mesures infranationales
- Dispositif de chômage partiel¹ et mesures de soutien extraordinaires aux entreprises : 60 M€ par mois pour des subventions aux travailleurs indépendants et autoentrepreneurs et 8 M€ pour un soutien à la formation professionnelle. Enfin, 508 M€ - impact unique - pour le soutien à la reprise de l'activité. L'accès au régime du chômage partiel (« <i>layoff</i> ») est conditionné à l'impossibilité de licencier pendant la période. - Lignes de crédit aux entreprises : 13 Md€ réparties par secteur et selon la taille des entreprises à laquelle s'ajoute une ligne de 400 M€ lancée en mars et épuisée depuis. La garantie de l'Etat peut porter jusqu'à 90 % du montant du prêt. Garanties à l'export : 2 Md€. - Report du paiement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu au 2^{ème} semestre. - Report du paiement d'un IS additionnel trimestriel. - Report des charges sociales au 2^{ème} semestre. - Possibilité de report des loyers (Loi n. ° 4-C/2020). - Extension de validité du contrôle technique. - Régularisation temporaire des immigrés en attente de décision sur leur statut. - Moratoire sur les crédits.	- Assouplissement des règles européennes en matière de temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers (cf. https://www.portugal.gov.pt/pt/gc22/comunicacao/comunicado?i=medidas-temporarias-aplicadas-aos-motoristas-de-transporte-de-mercadorias). - Modification du calendrier 2020 des aides PAC (dépôt de demande unique repoussé au 15 juin et premiers paiements le 16 octobre, entre autres). - Exemption de certains critères d'éligibilité pour les aides PAC pour cause de force majeure. - Possibilité de pâturage sur les surfaces d'intérêt écologiques. - Stockage privé (lait écrémé en poudre, beurre, fromage, viande bovine et viande ovine-caprine ; cf.	- Main d'œuvre agricole : cumul des indemnités de chômage partiel et des salaires agricoles pour les travailleurs non-agricoles et exonération fiscale des revenus du travail agricole des étudiants, notamment pendant les vacances scolaires. Les immigrants travaillant dans l'agriculture ont vu leur permis de travail renouvelé automatiquement par le Service des étrangers et des frontières (SEF). - Réduction de l'offre pour maintenir les prix (aide au retrait dans le secteur des petits fruits, qui sont redistribués gratuitement à des organisations caritatives, écoles, maisons de retrait et prisons). - Ligne de crédit à taux réduit pour soutenir le secteur des fleurs (30 M€). - Entre 1 et 2 M€ du budget d'État pourront être affectés à la ligne de crédit en étude pour soutenir la baisse de la production de cerises. - Campagnes de promotion : incitation au commerce en ligne promouvant la consommation de produits locaux (dont la plateforme créée « Nourrissez ceux qui vous nourrissent »).	- Dans le secteur laitier, le Gouvernement régional des Açores a appelé les industries laitières à maintenir le « contrat de confiance » qu'elles ont signé avec les producteurs, en évitant de réduire le prix du lait, et a anticipé en avril le versement de 30 % du complément à la prime aux producteurs de lait, au titre du POSEI, dont le versement était prévu pour juin. - Le Gouvernement régional de Madère a mis en place une initiative d'acquisition de divers produits laitiers auprès des agro-industries locales (jusqu'à 120.000 €) pour distribution ultérieure aux institutions de solidarité sociale.

¹ Le chômage partiel (« *lay off* ») au Portugal garantit, au moins, le versement de 2/3 de la rémunération mensuelle fixe de chaque employé, dans la limite de 1 905 €. L'entreprise prend en charge 30 % de la rémunération. Toutes les entreprises sont éligibles, y compris celles du secteur agroalimentaire, à condition d'avoir enregistré une baisse d'au moins 40 % de leur CA sur les 2 derniers mois ou par rapport à la moyenne de la période d'activité pour les entreprises de moins d'un an ou les entreprises en cessation totale d'activité du fait de l'interruption des chaînes d'approvisionnement ou de l'annulation de commandes.

	https://www.ifap.pt/noticia/?assetId=16815135). - Assouplissement des Programmes opérationnels des organisations de producteurs de fruits et légumes (OPFH). - Secteur viticole : distillation de crise et stockage privé ; prolongation de la période de validité des autorisations de nouvelles plantations et de replantation de vignobles.		
--	--	--	--

Annexe 3. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Pêche et aquaculture

Mécanismes horizontaux	Mesures UE	Autres mesures nationales	Mesures infranationales
- Dispositif de chômage partiel² et mesures de soutien extraordinaires aux entreprises : 60 M€ par mois pour des subventions aux travailleurs indépendants et autoentrepreneurs et 8 M€ pour un soutien à la formation professionnelle. Enfin, 508 M€ - impact unique - pour le soutien à la reprise de l'activité. L'accès au régime du chômage partiel (« <i>layoff</i> ») est conditionné à l'impossibilité de licencier pendant la période. - Lignes de crédit aux entreprises : 13 Md€ réparties par secteur et selon la taille des entreprises à laquelle s'ajoute une ligne de 400 M€ lancée en mars et épuisée depuis. La garantie de l'Etat peut porter jusqu'à 90 % du montant du prêt. Garanties à l'export : 2 Md€. - Report du paiement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu au 2^{ème} semestre. - Report du paiement d'un IS additionnel trimestriel. - Report des charges sociales au 2^{ème} semestre. - Possibilité de report des loyers (Loi n. ° 4-C/2020). - Extension de validité du contrôle technique. - Régularisation temporaire des immigrés en attente de décision sur leur statut. - Moratoire sur les crédits.	- Utilisation plus flexible du FEAMP : notamment pour réaffecter le soutien aux aides compensatoires (salariales); réintroduction des aides au stockage. - Assouplissement des règles européennes en matière de temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers (cf. https://www.portugal.gov.pt/pt/gc22/comunicacao/comunicado?i=medidas-temporarias-aplicadas-aos-motoristas-de-transporte-de-mercadorias).	- Ligne de crédit (à taux réduit) négociée avec la CE et destinée aux opérateurs du secteur (20 M€). - Cessation des activités de pêche les week-ends entre le 10/4 et le 31/5 pour ajuster l'offre et la demande. - Mécanisme financier de soutien aux pêcheurs, en raison de la cessation de l'activité (3,5 M€). - Suspension de la taxe d'accostage pendant 90 jours. - Mise aux enchères en ligne adaptée pour la pêche (horaires, tarifs). - Renforcement des aides à l'achat d'EPI et de tests de dépistage pour les opérateurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation du poisson.	- Renforcement de la capacité de transport aérien de poisson <i>via</i> la compagnie aérienne SATA, pour continuer à approvisionner le marché intérieur (Açores). - La pêche commerciale à pied a été autorisée (pêche à la ligne) au cours des mois d'avril, mai et juin, permettant un revenu alternatif pour les professionnels du secteur (Açores).

² La plupart des associations de ce secteur ont néanmoins déclaré que les mesures comme le chômage partiel n'étaient pas adéquates pour la filière, étant donné, d'une part, la taille des entreprises (petites entreprises familiales) et d'autre part la spécificité du régime de cotisation des pêcheurs (<https://dre.pt/web/guest/legislacao-consolidada/-/lc/114803880/201803090000/73521090/diploma/indice>).

Annexe 4. Tableau récapitulatif des mesures de soutien : Approvisionnement alimentaire

Mécanismes horizontaux	Mesures UE	Autres mesures nationales	Mesures infranationales
- Dispositif de chômage partiel et mesures de soutien extraordinaires aux entreprises : 60 M€ par mois pour des subventions aux travailleurs indépendants et autoentrepreneurs et 8 M€ pour un soutien à la formation professionnelle. Enfin, 508 M€ - impact unique - pour le soutien à la reprise de l'activité. L'accès au régime du chômage partiel (« <i>layoff</i> ») est conditionné à l'impossibilité de licencier pendant la période. - Lignes de crédit aux entreprises : 13 Md€ réparties par secteur et selon la taille des entreprises à laquelle s'ajoute une ligne de 400 M€ lancée en mars et épuisée depuis. La garantie de l'Etat peut porter jusqu'à 90 % du montant du prêt. Garanties à l'export : 2 Md€. - Report du paiement de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu au 2^{ème} semestre. - Report du paiement d'un IS additionnel trimestriel. - Report des charges sociales au 2^{ème} semestre. - Possibilité de report des loyers (Loi n. ° 4-C/2020). - Extension de validité du contrôle technique. - Régularisation temporaire des immigrés en attente de décision sur leur statut. - Moratoire sur les crédits.	- Assouplissement des règles européennes en matière de temps maximal de conduite et de temps de repos des conducteurs routiers (cf. https://www.portugal.gov.pt/pt/gc22/comunicacao/comunicado?i=medidas-temporarias-aplicadas-aos-motoristas-de-transporte-de-mercadorias). - Stockage privé (lait écrémé en poudre, beurre, fromage, viande bovine et viande ovine-caprine ; cf. https://www.ifap.pt/noticia?assetId=16815135).	- Réouverture progressive de différents secteurs d'activité : au 2 juin, le Conseil de ministres a décidé de passer à la troisième phase du plan de déconfinement, et donc a autorisé les restaurants de revenir à leur pleine capacité, à condition qu'ils maintiennent une distance minimale en installant des cloisons étanches entre les tables. - Généralisation de la réouverture des marchés (sur décision du maire, et dans le respect des préconisations sanitaires). - Promotion de marchés alimentaires plus flexibles, améliorant les flux de production dans les communautés locales. Promotion des ventes des produits locaux (subvention de 80 % des dépenses quotidiennes des producteurs jusqu'aux points de livraison). - Campagne nationale lancée par le Gouvernement « <i>Nourrissez ceux qui vous nourrissent</i> » pour promouvoir les producteurs agricoles locaux. - Encouragement du Gouvernement à la grande distribution pour qu'elle privilégie les produits nationaux.	- Lancement de la campagne « <i>Seguramente Açoriano</i> » pour encourager la consommation de produits et services de la région des Açores. La campagne, lancée le 21 mai, vise soutenir la reprise économique de la région, en favorisant le maintien de l'emploi et la stabilité des revenus familiaux locaux.